

---

## Annonce du brûlement d'assignats, lors de la séance du 10 avril 1791

Armand Gaston Camus

---

### Citer ce document / Cite this document :

Camus Armand Gaston. Annonce du brûlement d'assignats, lors de la séance du 10 avril 1791. In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XXIV - Du 10 mars 1791 au 12 avril 1791. Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1886. p. 687;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1886\\_num\\_24\\_1\\_13290\\_t1\\_0687\\_0000\\_4](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1886_num_24_1_13290_t1_0687_0000_4)

---

Fichier pdf généré le 13/05/2019

*Addition aux états de l'arrière de la généralité de Paris.*

A André Orfray.....	7,641	l.	4	s.	11	d.
A François Prevost..	70,895		14		7	
A Lécuse.....	131,731		9		2	
A Cheradame.....	64,088		6		1	

Total de l'addition.. 274,356 l. 14 s. 9 d.

*Arrière des dépenses du jardin du roi, faites sous l'intendance de M. de Buffon.*

A sieur Biard, pa- veur.....	23,405	l.	2	s.	10	d.
A Connétable, car- releur.....	2,513		12		»	
A Cottini, poëlier..	12,818		6		»	
A Dumas, menui- sier.....	35,840		10		9	
A de La Planche, sculpteur.....	4,304		2		10	
A Farcy, plombier..	20,203		6		2	
A Forget, toiseur..	1,152		15		»	
A Gandelet, cou- vreur.....	9,417		17		1	
A Jérôme, vitrier..	12,340		6		11	
A Pecquerie, pein- tre.....	11,787		8		2	
A Thury, fondeur..	9,358		7		4	
A Tirel, charpen- tier.....	155,962		9		10	

Total de cette partie  
de l'arrière du jardin  
du roi..... 299,104 l. 4 s. 11 d.

*Remboursement du droit d'échange.*

A sieur et dame de Ventimille, représen- tant les sieur et dame de Lys, et la dame La Jeanne.....	550	l.	»	s.	»	d.
A Poret-Blasseville.	300		»		»	
A Comblet.....	150		»		»	
A Louis Le Coul- teux.....	700		»		»	
A Descorches.....	150		»		»	
A dame de Berin- ghen.....	200		»		»	
A Rondel, subrogé au sieur Guirane....	200		»		»	
A La Borde de Mé- réville, subrogé aux sieurs de Fourcy et Micault-d'Harvelay...	900		»		»	
A Desplanches.....	250		»		»	
A Vergniol.....	450		»		»	
A Vion.....	400		»		»	
A Baugy.....	200		»		»	
A Du Busquet, re- présentant Pierre-Paul Coignet.....	150		»		»	
A Rostaing.....	200		»		»	
Aux ayants cause de Trudaine.....	1,000		»		»	
A Seguin-Brillac..	350		»		»	
A Bourienne.....	150		»		»	
Aux ayants cause Bi- guon.....	250		»		»	

A Guillebon, en rap- portant par lui les ori- ginaux de ses quit- tances de finance, dûment déchargées du contrôle général.....	250	l.	»	s.	»	d.
A Rouvière.....	990		»		»	
A Frottier de La Mes- selière.....	540		»		»	
A Des Perriers.....	60		»		»	
A Bremontier des Hauts-Champs.....	150		»		»	

Total des rembour-  
sements des droits d'é-  
change..... 8,540 l. » s. » d.

*Engagement du domaine de Pujaudran.*

A Jean-François-Mi- chet Polastron La Hil- lière, pour rembour- sement de la finance dudit engagement, la somme de 3,600 livres, ci.....	3,600	l.	»	s.	»	d.
--	-------	----	---	----	---	----

« Avec les intérêts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1789, à la charge, par tous les dénommés aux deux états ci-dessus, de se conformer aux lois de l'État, pour l'obtention des reconnaissances de liquidation et mandats sur la caisse de l'extraordinaire. »

(Ce décret est adopté.)

M. **Camus**, au nom du comité central de liqui-  
dation, propose, à l'occasion de quelques difficul-  
tés survenues dans la caisse de l'extraordinaire,  
le projet de décret suivant :

« L'Assemblée nationale décrète que les parties  
des différents emprunts qui sont sorties en rem-  
boursement par la voie des derniers tirages, pour  
être payées dans le cours de la présente année,  
seront payées à la caisse de l'extraordinaire, en  
suivant les formes établies par les lois de l'État,  
pour le paiement des autres parties semblables  
déjà sorties en remboursement pour les années  
précédentes. » (Adopté.)

M. **Camus**, au nom du comité central de liqui-  
dation. J'ai l'honneur d'annoncer à l'Assemblée  
que le brûlement des assignats qui s'effectuera à  
la caisse de l'extraordinaire vendredi, prochain  
15 avril, sera de la valeur de 10 millions.

M. **le Président** lit une note du ministre de  
la justice ainsi conçue :

« Le roi a donné son acceptation ou sa sanc-  
tion le premier de ce mois,

« 1<sup>o</sup> Au décret de l'Assemblée nationale du  
31 mars, concernant les recouvrements et comp-  
tabilités de la ferme générale, de la régie gé-  
nérale des percepteurs des impôts indirects, sup-  
primés dans les pays d'États, la vente du tabac.

« 2<sup>o</sup> Et le 3, au décret du 29 mars, relatif à la  
nomination du sieur Drion, à une place de juge  
de paix dans le canton d'Autry.

« 3<sup>o</sup> Au décret du même jour, relatif à la liqui-  
dation d'offices ministériels supprimés.

« 4<sup>o</sup> Au décret du même jour, relatif à l'acqui-  
sition à faire par le directoire du département de  
l'Yonne, du palais épiscopal d'Auxerre.

« 5<sup>o</sup> Au décret du même jour, concernant les